



Communiqué de Presse

RÉFORMES STATUTAIRES DE LA CATÉGORIE B ET DES INFIRMIÈRES UN MARCHÉ DE DUPES

Le lancement de la concertation par le Ministère de la Santé, relative au chantier statutaire de la catégorie B et les conséquences statutaires de l'intégration des études infirmières dans le cursus « processus » Licence Maîtrise Doctorat s'est ouvert le 2 juin 2009.

La volonté du gouvernement est d'enfermer la négociation dans un cadre extrêmement restreint, très éloigné des attentes sociales des salariés fortement mobilisés depuis Janvier 2009. La Ministre n'a d'ailleurs pas estimé devoir consacrer plus d'une dizaine de minutes au lancement de cette concertation.

Il entend borner la discussion au périmètre de la seule transposition d'un accord minoritaire de la Fonction Publique sur les grilles et plus précisément celle de la catégorie B.

Il souhaite limiter - dans un premier temps - aux seules infirmières diplômées en 2012, la négociation sur le volet statutaire du processus « Licence Maîtrise Doctorat » en ne leur accordant que le seul niveau « grade Licence » ! Quel décalage avec les annonces télévisées de la Ministre et du Président ces derniers mois !

La CGT a donc exprimé sa volonté d'élargir la discussion pour l'ensemble des catégories. Notre fédération demande l'ouverture de négociations sur les salaires, la reconnaissance des qualifications. Des professions, actuellement, en catégorie C doivent être reclassées en catégorie B car elles ont un niveau Bac. D'autres de la catégorie B doivent être réévaluées car elles sont à niveau Bac +1, +2. Les négociations doivent intégrer l'emploi et la formation, les conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité...

Nous avons aussi rappelé que les personnels refusent la mise en place des ordres professionnels.

La Ministre a insisté sur le donnant/donnant de l'accord qu'elle veut mettre en place; elle estime que dans le contexte de crise économique et des moyens financiers accordés, il faudra que les infirmières concèdent des contreparties.

La CGT n'acceptera pas le sacrifice de la reconnaissance de la pénibilité, impliquant que les IDE refusent de faire valoir leur droit à un départ anticipé à 55 ans, pour accéder à la catégorie A. **Il s'agit là d'un chantage inacceptable.**

Par ailleurs, la refonte de la grille de la catégorie B - telle qu'elle proposée - révèle le réel objectif du gouvernement, c'est-à-dire réduire les coûts engendrés par la masse salariale.

Avec cette nouvelle grille, sur l'ensemble de la carrière (pour une carrière complète), la perte salariale s'élèverait à 44 475 €. Cela correspond à une perte de 105 € en moyenne par mois sur 35 ans.

Pour la CGT, c'est l'ensemble des personnels qualifiés à Bac +3, +4, +5... qui doit intégrer la catégorie A, avec de vraies revalorisations salariales, en commençant le travail par les grilles de la catégorie A et sans augmenter la durée des carrières.

Nous revendiquons une intégration des formations post bac du paramédical et du social au cursus universitaire avec la mise en place de filières universitaires complète avec le L de licence, le M de maîtrise et le D de doctorat, tout en gardant le principe d'une formation double diplômante avec un Diplôme d'Etat délivré par le ministère de la santé et un diplôme universitaire licence pour les formations à Bac +3 et diplôme master et Doctorat pour les Bac +4, 5....etc ...

Face à ce marché de dupes, la CGT entend appeler les professionnels à construire le rapport de force pour qu'aboutissent leurs légitimes revendications notamment lors de la journée nationale interprofessionnelle unitaire du 13 Juin 2009 !

Montreuil, le 3 Juin 2009

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

Nadine PRIGENT
06 85 13 41 04
Philippe CREPEL
06 84 96 00 80
Sylvie BREUIL
06 87 70 49 31

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr